

AU/31/713/20230724/110

OBJET : Tarifs de location des meublés de tourisme situés place Alphonse Reynaud et Poterne du Planet à Monteux

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Consommation,

Vu la délibération n° 02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision municipale n° AU/31/1.1.3/20230721/109 du 21 juillet 2023 concernant le renouvellement du marché public et de la convention de mandat relative à la location saisonnière de onze appartements situés à Monteux, place Alphonse Reynaud et Poterne du Planet, dont la Commune est propriétaire ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location ;

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de location ainsi que les cautions des meublés de tourisme situés à Monteux, place Alphonse Reynaud et Poterne du Planet :

Type d'appartement	Basse saison ¹	Moyenne saison ²	Haute saison ³	Cautiion
T2 / 4 personnes	55 €	65 €	75 €	400 €
T2 / 4 personnes climatisé	55 €	65 €	85 €	400 €
T3 et T3 Duplex / 6 personnes	80 €	85 €	99 €	600 €
Studio / 3 personnes	50 €	55 €	65 €	300 €

PRECISE que ces tarifs sont fixés par nuitées.

PRECISE que la durée minimum d'un séjour est fixée à 2 nuitées.

PRECISE que la basse saison correspond aux mois de novembre, décembre, janvier et février.

PRECISE que la moyenne saison correspond aux mois de mars, avril, mai et octobre.

PRECISE que la haute saison correspond aux mois de juin, juillet, aout et septembre.

Monteux, le 24 juillet 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 26.07.2023

Publié le : 26.07.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX

¹ Mois de novembre, décembre, janvier et février

² Mois de mars, avril, mai et octobre

³ Mois de juin, juillet, aout et septembre